

Éducation. Des parents d'élèves du lycée Victor-Grignard dans l'incompréhension

La culture inaccessible pour des lycéens

« **NOUS** ne sommes pas procéduriers, mais l'incompréhension règne aujourd'hui. » Le ressenti de Christelle Lattire, parent d'élève au lycée Victor-Grignard, ainsi que les parents d'une dizaine d'autres élèves, est légitime. Tous en classe de seconde, leurs enfants souhaitent s'orienter vers la culture, dans la musique, le théâtre, le cinéma ou encore les arts plastiques.

Ces spécialités n'étant pas disponibles dans leur lycée, ils se sont donc tournés vers l'établissement cherbourgeois voisin, le lycée Jean-François-Millet, le seul du Cotentin où elles sont proposées. En effet, la récente réforme du baccalauréat permet à deux lycées proches géographiquement l'un de l'autre de s'arranger pour proposer certaines spécialités plus rares.

J'ai fait un choix de spécialité théâtre par réelle passion. Je suis très déçue et sous le choc que ce soit l'école qui brise mon projet.

Une élève

Les vœux envoyés, la douche froide est tombée mercredi : « On a appris par le lycée Grignard, qui n'est pas responsable de ce choix, que l'inspection académique avait refusé les vœux des dix élèves concernés », déplore Christelle Lattire. D'après les retours de plusieurs sources émanant du lycée Victor-Grignard, un manque de places dans les classes du tronc commun du lycée Jean-François-Millet serait à l'origine de ce refus. « Pourquoi ne pas créer une nouvelle classe pour les cours principaux ? Cela avait bien été fait il y a deux ans », lance Christelle Lattire.

Manque de places

Une demande de recours gracieux concernant cette décision, approuvée par les parents d'élèves, a été adressée par courrier hier à l'inspection académique ainsi qu'au maire de Cherbourg, Benoît Arrivé, et à la députée de la 4^e circonscription de la Manche, Sonia Krimi, en espérant que leurs doléances soient entendues. « C'est beaucoup d'énergie dépensée », soupire la mère d'Emma, une jeune fille ayant pour projet de se lancer, après ses études, dans la musicothérapie.

Les difficultés rencontrées pour la poursuite de leurs études ne s'arrêtent pas au manque de places en classe de 1^{re} au lycée Jean-François-Millet. Aujourd'hui, ces ado-

lescents sont confrontés « à une réalité qui leur échappe, motivée par la limitation de l'accès aux spécialités choisies en raison du secteur géographique », peut-on lire dans le courrier envoyé à la directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Manche.

Refusé après 7 ans de solfège

Pour inscrire son enfant dans un autre établissement, en dehors d'un secteur défini autour du domicile, une demande de dérogation doit être effectuée. « Cette demande sera satisfaite s'il y a de la place dans l'établissement demandé », indique le ministère de [l'Éducation nationale](#) sur son site internet.

C'est ce qui révolte Carole Jaunas, la mère de Léo. Ce dernier a pratiqué sept années de solfège au conservatoire de musique et il a obtenu 17/20 de moyenne en classe. « Il a été refusé. Son dossier n'a même pas été examiné. Un élève habitant auprès du lycée Millet et qui a souhaité faire musique, imaginons il y a simplement quelques jours, va être prioritaire pour une histoire de secteur », souffle la mère de famille. « C'est clairement une inégalité des chances. Son avenir ne sera sans doute pas le même que ce qu'il aurait souhaité. »

Aujourd'hui, parents et élèves sont dans l'attente que leur dossier soit « réétudié urgemment ».

Marion

Sébastien LUCOT



Les vœux de certains élèves du lycée Victor-Gignard de Cherbourg n'ont pas été exaucés.